

Analyse de la politique agraire en Algérie : de l'indépendance à ce jour

Analysis of agrarian policy in Algeria: from independence to nowadays

Date de réception : 27/08/2021 ; Date d'acceptation : 14/03/2022

Résumé

L'agriculture est un ensemble structuré, par lequel les individus peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires, à travers une politique agraire adéquate. En Algérie, plusieurs réformes ont été effectuées, cependant le pays est toujours dépendant de l'extérieur dans son alimentation. Cette situation s'accompagne, une transition démographique et épidémiologique, laissant le pays dans une situation vulnérable, lors des crises financières internationales. Pour cela, une révision de la politique agraire est à envisager pour pouvoir dépasser toutes ces lacunes. Dans ce cadre, notre article, s'inscrit dans une approche préventive proposant une analyse des politiques agraires algériennes depuis l'indépendance à ce jour et leur effet sur le modèle de consommation alimentaire, sur la nutrition et la santé, munie de recommandations.

Mots clés: Politique agraire ; MCA ; nutrition ; Santé ; Algérie.

Rachida KAABACHE¹

*

Brahim BADAOU²

¹ Département des SE, faculté SECG, Université de Bejaia, Algérie.

² Université Abulhamid Mehri, Constantine 2 Algérie.

Abstract

Agriculture is a structured body, through which individuals can satisfy their alimentary needs by adequate land policy. In Algeria, many reforms have been carried however; the country remains dependent of foreign states regarding alimentary. In addition, it's living a demographic and epidemiological transition. That puts the country in a precarious situation, especially during international crises. In that, a revision of the land policy is to be considered in order to overcome all its shortcomings. To conclude, we are aiming through this paper to present a preventive approach, suggesting an analysis of Algerian land politics, framed between independence and present day, with a critic of its effect on the alimentary availability, nutritional and individuals' health, and to propose recommendations.

Keywords: Agrarian policies ; food patterns ; nutrition ; Health ; Algeria.

ملخص

تعتبر الفلاحة مجموعة مهيكلة، يستطيع من خلالها الأفراد تلبية احتياجاتهم الغذائية، من خلال سياسة زراعية مواتية. في الجزائر، تم تطبيق العديد من الإصلاحات، إلا أن البلاد مازالت حبيسة تبعيتها للخارج غذائيا. يضاف إلى هذه الوضعية نقلة ديموغرافية ووبائية، تضع البلاد في موقف ضعف أمام الأزمات الاقتصادية الدولية. ولهذا، يتوجب مراجعة السياسة الزراعية من أجل التصدي لهذه العقبات. في هذا الإطار، يأتي مقالنا هذا، في نسق وقائي، ليقتراح تحليلا للسياسات الزراعية الجزائرية منذ الاستقلال إلى يومنا هذا ووقعا على نمط الاستهلاك الغذائي، وكذا أثرها التغذوي والصحي، متبوعا بتوجيهات.

الكلمات المفتاحية: السياسات الزراعية؛ النمط الغذائي؛ التغذي؛ الصحة؛ الجزائر.

* Corresponding author, e-mail: charira779@gmail.com.

I- Introduction :

L'agriculture, selon François Quesney, est la véritable richesse d'une nation. Elle combine un ensemble de facteurs de productions, afin de satisfaire les besoins des individus, etc. Cependant son poids dans les économies développées a diminué au fil des temps, malgré cela, elle demeure la pierre angulaire du développement des sociétés^[1].

Pour les pays du tiers monde, qui aspirent dépasser leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment alimentaire. Cela en appliquant des programmes s'appuyant sur une politique agraire (PA) claire, laquelle doit aboutir à une refonte de ces structures, lui permettant de dépasser tous les retards existants surtout dans le monde rural. Car elle a un objectif ultime qui est de faire disparaître la misère de la paysannerie, en les affranchissant. Et cela nécessite une transformation de leur statut social, lequel ne peut se faire qu'à travers une mutation structurelle, que l'agriculture à elle seule peut accomplir^[2].

Dans ce cadre, cette dernière désigne, une décision politique qui se fait par un aménagement et une réorganisation des structures agraires existantes, par le biais de la réforme agraire et la révolution agraire (RA). Pour la première, elle indique un changement structurel, total ou partiel, des types de propriétés agricoles existantes, soit par l'élargissement ou la limitation des propriétés privées, par des mesures législatives, en opérant des modifications sur les facteurs de production dans les campagnes, dont l'objectif est l'obtention et la mobilisation d'un surplus agricole maximal pour le secteur industriel. Et dans ce contexte, la réforme agraire n'est qu'un moyen juridique de transformation structurelle qui ne touche pas à la société paysanne mais qui suit un programme bien établie. Tandis que pour la deuxième, il s'agit, d'un ensemble de procédés d'ordre politique, économique et social en vue d'un changement radical et irréversible de la structure existante, pour la mise en œuvre d'un nouveau modèle de production, de distribution et de consommation. Et dans ce cas, il ne représente pas seulement une mutation de son économie, d'un stade de développement à un autre, mais le dépassant pour toucher à la structure de la société spécialement paysanne. Et dans ce cadre, la RA englobe et dépasse la réforme agraire^[3].

En résumé, la PA, se doit de réaliser une RA, qui est un facteur déterminant du développement économique, si elle veut aboutir, à des changements structurels qui peuvent aboutir à un changement radical, par la création à la fois d'un marché local durable et d'un décollage d'une industrialisation qui aura des effets favorables en retours sur le développement de l'agriculture^[4].

Notre objectif principal, à travers cet article, est l'élaborer d'une analyse de la PA algérienne à travers sa structure, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour tout en examinant son impact sur son modèle de consommation alimentaire (MCA), sur la nutrition et la santé.

Cela peut se traduire par une question principale à savoir :

Quel est l'impact de la politique agraire suivie par les autorités publiques algériennes, sur le modèle de consommation alimentaire, la nutrition et la santé, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour ?

Et aux regards de cette question principale, deux hypothèses peuvent être formulés ainsi :

La situation de dépendance du pays est liée à la PA suivie, laquelle est retardé à cause de la colonisation française.

L'impact de PA sur l'alimentation et la nutrition peut être appréhendé à travers la transformation de son MCA et l'évolution de la ration alimentaire.

L'incidence de la PA sur la santé, peut être visible à travers l'état de santé de sa population particulièrement par l'émergence des maladies non transmissibles d'origine alimentaire.

L'intérêt de l'étude est la recherche d'une amélioration de l'état de santé, ainsi que celui nutritionnel de la population algérienne. Lequel devient un moyen de baisse des dépenses de santé du pays à travers sa politique agraire. Pour cela, et dans le cadre de la réalisation de notre étude, nous avons opté pour une approche méthodologique

comme suit. La première partie suit une approche rétrospective, laquelle explore la PA algérienne brièvement à titre introductif, avant et après la colonisation. Pour mettre en évidence l'impact de la colonisation sur la destruction d'une structure déjà existante et fonctionnelle et surtout efficace avant la colonisation. Par la suite l'introduction de la PA telle qu'elle est visible à travers toutes ses étapes de son évolution, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. Et monter l'impact de la politique coloniale, qui est devenue l'obstacle essentiel du démarrage de son économie. Pour la deuxième partie, qui est d'ordre préventive, elle concerne la conséquence de cette politique agricole suivie sur le modèle de consommation alimentaire existant, l'état nutritionnel et de santé de sa population.

II. La politique agraire en Algérie

En Algérie et pour pouvoir comprendre sa PA, il nous paraît indispensable d'introduire celle existante durant la période coloniale, puisque le retard dont nous souffrants aujourd'hui n'est autre que le résultat de ce colonialisme qui a sévit, plus d'un siècle et trente ans, dans notre pays^[5]. A vraie dire, nous allons essayer à travers cette approche prospective, via cette première partie, explorer l'évolution de la PA de l'Algérie depuis son indépendance jusqu'à ce jour. Où chaque point, pourrait désigner une étape cruciale de son évolution.

En effet, après la conquête militaire française, la dépossession de tous les terrains fertiles, c'est fait au profit des colons, traduisant la naissance d'une agriculture coloniale dans un cadre juridique sous la loi Warnier^[6].

La structure agraire algérienne était à la veille de la colonisation en 1830, départagée en quatre formes à savoir, (1) Les terres Beylack, qui sont situées autour des grandes villes, dépendant du domaine public et du Dey, cultivés par des khammes (personne qui prend un 1/5 de la récolte comme salaire). (2) Les terres Melk, qui sont indivises, situées à proximité des centres urbains, dépendant d'une seule famille sous l'autorité de son chef, cultivé par l'ensemble de la famille en utilisant un matériel collectif où le gain est partagé selon l'apport de chacun. (3) Les terres Arch, possédées par la tribu, joignant celle de cultures et de parcours et la personne obtient le droit de sa possession après certaines années de culture qui se transforme de ce fait en une terre Melk, (4) Les terres Habous, alliés aux instances religieuses que la personne peut cultiver sans être alignées .^[7]

Après la conquête, les colons se sont vue attribués les meilleurs terres, fertiles, abordables et accessibles. Et à partir de cela, que fut la naissance de deux secteurs distincts, le premier moderne avec de grandes propriétés fertiles, proches des moyens de transport, au profit des colons, et le deuxième traditionnel, parcellaire, aride, dans des zones éloignées au profit des musulmans .^[8]

Pour la production agricole, spécialement celle des colons s'est résumée en la culture des céréales, les vignes et les agrumes où une amélioration des variétés et des rendements s'est effectué au concours des emprunts bancaires français, pour les besoins du marché de la métropole. Néanmoins la priorité était accorder à la culture de vignes et aux agrumes (cultures complémentaires par l'utilisation de la main d'œuvre), qui étaient plus rentable et pour palier à une maladie de vigne apparue à la métropole (phylloxéra), au détriment des céréales, où le pays est passé d'un grand exportateur de céréales en 1830 à un grand importateur en 1942. Cela a pu être accentué, par la chute des cours des céréales, surgie entre 1926 et 1936, et au rendement très faible de la culture musulmane, qui était de subsistance sous forme de production vivrière. En Résumé, la structure agraire algérienne, durant la période coloniale, a subi un anéantissement, une destruction et un appauvrissement de sa paysannerie^[9].

1. Autogestion, révolution agraire et premières réformes de l'économie agricole étatique (1962-1999)

Après l'indépendance deux étapes déterminantes en ce qui concerne la RA peuvent être appréhendées à savoir, celle de l'autogestion jusqu'à la révolution agraire où des

changements tangibles ont été effectués en premier lieu. Par la suite celle concernant l'intégration de la nouvelle loi d'orientation foncière laquelle annule les précédentes et fait ressortir de nouvelles dispositions.

Premièrement de l'autogestion à la révolution agraire (1962-1978) : après l'indépendance, la première réforme agraire fut celle établie en 1963, promulguée par des décrets concernant « *l'autogestion des biens vacants* », à travers la nationalisation des terres coloniales et la mise en place d'un système appelé l'autogestion, initié en premier lieu par l'occupation spontanée des populations (représentant 12% de celles rurales) des terres abandonnées par les colons. Les terres couvraient une superficie de 2,5 millions d'Hectare (ha) représentant environ 28% de la surface agricole utile (SAU). Cela a été consolidé par la mise en place d'un comité de gestion, dont le rôle est de faire fonctionner ses exploitations agricoles abandonnées, ainsi que la création de l'Office National de la réforme agraire (O.N.R.A), dont le rôle est l'élaboration des règlements de fonctionnement et l'établissement des plans de fonctionnement des équipements de production et de la commercialisation^[10].

En définitif, l'objectif de l'autogestion était la remise en question de la structure agraire coloniale, en engageant la redistribution des terres coloniales aux paysans et en limitant l'accaparement de ses terres par la bourgeoisie nationale, en interdisant les transactions des terres et matériels de productions. Et Les choix effectués durant cette période, ont prolongé les désastres vécus durant le colonialisme, augmenter le chômage, intensifier l'immigration, qui a doublé, et l'exode rural^[11].

C'est huit ans après l'indépendance, en novembre 1971, que la révolution agraire fut déclarée par ordonnance. Elle énoncée une nationalisation intégrale ou une limitation des propriétés, cependant elle n'était pas radicale comme celle de Mac Arthur. La propriété privée a subi une limitation avec défense de toutes formes de location ou de métayages avec une exclusion des absents, particulièrement les citadins.^[12]

La récupération des terrains se voit versés au Fonds national de la révolution agraire (FNRA) entre 1972-1973, dont l'entière gestion se faisait par l'intermédiaire des Coopératives agricoles polyvalentes communales de Services (Capcs), qui ont été mises en place en 1973. Et en résultat en 1979, on dénombrait 674 Capcs sur un total de 703 communes du pays^[13].

Cette réforme contribuait mieux que la première puisqu'elle s'étalait aux structures agraires autres que le secteur colonial, avec une nouvelle vision d'industrialisation à travers l'industrie lourde et le développement de ses équipements, et dans ce contexte, l'agriculture devra suivre son essor en classant les exploitations agricoles en trois (03) catégories qui sont énumérées ainsi^[14] : «

- *Les exploitations autogérées sous forme de coopératives d'anciens moudjahidines,*
- *Les terres attribuées au titre de la révolution agraire,*
- *Les exploitations privées ».*

La superficie soit octroyée ou gardée par son propriétaire, qui varie selon les régions, est calculée, sur la base d'un salarié, exerçant dans une exploitation autogérée, accomplissant 250 jours de travail durant une année. Elle est trois fois plus pour le propriétaire et majorée jusqu'à 50% dans le cas où il a plus de deux enfants. Tandis que pour les propriétaires soumis à la nationalisation, ils sont indemnisés par des bons appelée 'Bons de la révolution agraire', amortissables sur 15 ans avec un intérêt de 2,5 % par an. Pour le pastoral, il s'agit d'une attribution de troupeaux au berger par les grands éleveurs. Au final, l'objectif escompté n'a pas pu aboutir, puisque seulement un taux de 7,2% représentant 400 milles hectares du domaine privé du total des 5,5 millions hectares a pu être récupéré, avec une redistribution, en 1978, à hauteur de 15% pour les petits paysans et ceux sans terre. Aussi les aléas climatiques et l'accroissement démographique dépassant les 3% en 1979, en plus de l'intérêt qui a été donné à l'industrialisation, sans autant prendre en considération les retards accusés de

la transition de la structure agraire étouffée encore par le marasme de la structure coloniale ont contribué à sa décadence.^[15]

Sur le plan économique, et selon M. Raffinot et P. Jacquemot, les investissements étaient réalisés, durant la période 1967-1973, grâce aux rentes pétrolières, aux aides externes et revenus des migrants, pas le fruit du marché interne alimenté par une agriculture en essor^[16].

En conséquence, la politique agraire n'a entraîné qu'une organisation socialiste de l'agriculture caractérisé par la nationalisation et le salariat, avec une augmentation de la main-d'œuvre au-delà des besoins, une ignorance dans les procédés des semences, une détérioration ou quasi absence des rendements, qui représentait un 'quasi blocage des structures agraires'. Cela peut être expliqué par le non bouleversement des structures foncières existantes et des modes de productions, en se focalisant sur la liquidation des intérêts des colons sur la richesse des hydrocarbures, une gestion collective imposée, une industrialisation sans une restructuration foncière complète et en définitif qui est une entrave à l'évolution de la vie paysannes et constitue selon Olivier Marc la raison essentiels du retard de la PA en Algérie.^[17]

Deuxièmement les premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999) : C'est en 1990, que la loi d'orientation foncière^[43] vient annuler la loi de la réforme agraire de 1971 et restitue les terres a ses anciens propriétaires et octrois des droits individuels sur les terres publiques, '*droit cessible et transmissible*' pour les ayants droits avec un droit d'usage du sol. Pour les coopératives ont été dissoutes et les terres qui lui sont afféées, sont devenues de nouvelles unités de production appelée (Domaine Agricole Socialiste (D.A.S.), ainsi que les biens des fondations religieuses (walqf) et des collectivités territoriales (600 000 hectares). Et c'est dans ce contexte, deux genres d'unités de productions ont émergée à savoir les Exploitations Agricoles Collectives (E.A.C.) de 80 hectares en moyenne attribuer de 5 à 6 attributaires d'un caractère indivis, et des d'attributions individuelles plus petite (E.A.I.). Aussi, la création d'un côté, des chambres d'agriculture et du Crédit mutuel agricole, et de l'autre, le démantèlement d'un certain nombre d'entreprises publiques de transformation de produits agricole, de l'office d'approvisionnement et la suppression quasi-total des subventions des intrants agricole. Comme résultat, l'abondant de la petite paysannerie et le retour de la propriété privé, qui est un retour en arrière vers la structure coloniale^[18].

Durant les années 90, les stratégies dictées par les organismes internationaux (FMI, Banque mondiale), résultant de l'adoption du plan l'ajustement structurel (PAS)^[19], a eu comme conséquence, une inflation galopante et un accroissement de la dépendance alimentaire, n'ont nullement permis une amélioration de la structure agraire existante, au contraire ils ont mené à une mort lente de la réforme agraire, en octroyant le droit indivis^[20].

2. Stabilisation et la politique actuelle de renouveau agricole et rural (1999 – à ce jour)

À la fin des années 90, signant l'achèvement du plan d'ajustement structurel, l'État algérien, s'est engagé, dans une série de réformes, toutefois elles étaient d'ordre agricole, tout en gardant la même structure ancienne sauf pour un léger changement en 2010. C'est pour cette raison que ce point va concerner essentiellement l'adoption des plans de développement agricoles rural et par la suite le renouveau agricole et rurale.

Premièrement le plan de développement agricole rural (PNDAR) (1999-2008) : Il s'agissait d'un plan de développement agricole rural (PNDAR), en 2002, qui n'était que agricole a ces début (PNDA), soutenue par un budget très important, géré par le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA). Ce plan avait comme objectif principal, de dépasser la dépendance alimentaire en augmentant les rendements et en encourageant, ses structures (exploitations agricoles), par la diversification de la production agricole, soit elles privés ou publiques et de ce fait, par

l'importation de nouveaux équipements agricoles, ainsi qu'en assurant des formations de vulgarisations scientifiques, dans un cadre d'un développement durable. Également réduire la misère paysanne en améliorant leur situation de vie, en baissant le taux de chômage, surtout dans les régions isolées.^[21]

À partir de 2008, suite à la crise internationale (2007-2008), une nouvelle politique agricole a été établie par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), dont le but était de relancer l'ancien plan de développement agricole et rural institué en 2002, dans un enjeu de sécurité alimentaire^[22]. Les instruments utilisés mis en œuvres durant cette période étaient :

- ✓ Des Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) : qui est une approche dont l'objectif est de freiner l'exode rural et de garder les populations dans leurs zones d'occupation en les associant aux secteurs publics (santé, éducation...), cela pour trouver des solutions à leurs problèmes, ainsi que la valorisation des produits de terroir, et la diversification des activités économique, mais dans la réalité le FNRDA, c'est fixées sur les exploitations dans les agglomérations en délaissant celles appartenant aux régions éparses ;
- ✓ L'installation d'une nouvelle structure décentralisée, avec une coordination, concernant ses activités de développement avec les services de la wilaya et des représentants de son assemblée et la réalisation de plan à caractère régional.

La réforme durant cette période, prévoyait un soutiens à un développement de la région rural à travers le développement des exploitations agricoles et le soutien à la paysannerie, mais au final, sans aucun changement réel dans les modes de production, ni des techniques utilisés, puisque le nombre de matériels est toujours insuffisant et le rendement est resté très bas qui ne dépassait pas les 8 qx/ha. En conséquence, les réformes entamées, n'ont pas abouti au résultat escompté, puisque la population urbaine a continué sa progression, passant d'un taux de 31,40 % au premier recensement en 1966, 40% au deuxième en 1977, pour atteindre les 65,94% au dernier en 2008, délaissant les terres agricoles qui souffrait d'un repos forcé avec une augmentation de la facture alimentaire, qui à dépasser en 2018 les 8.500 millions USD^[23].

Deuxièmement de la politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour) : À partir de l'année 2009, la réforme concernait la réorganisation et la redéfinition de la politique du renouveau agricole et rural dont l'objectif principal est d'assurer la sécurité alimentaire par le biais de l'agriculture et de la pêche, par un accroissement de la production, à travers l'approche filière en définissant celles qui sont stratégiques. Durant sa première phase, qui s'était étalé entre 2010-2014 une mobilisation de fonds qui était de près de 1000 milliards de dinars (10 milliards d'euros) de fonds publics. Cette approche s'appuie sur une mobilisation des fonds privés et étrangers et une concertation régulière avec les opérateurs privés, lors de la mise en œuvre des mesures pour l'ensemble des acteurs.^[24]

Ce nouveau programme s'appuie sur trois paliers^[25] à savoir :

- Un renforcement de l'agriculture et de l'élevage : il peut se réaliser par l'augmentation de la superficie agricole utile (SAU) en baissant la jachère, avec une gestion optimale des facteurs de production, tel qu'une rationalisation de l'utilisation de l'irrigation, lors de l'augmentation des superficies irriguée. Aussi un renouvellement du matériel agricole, octrois de semences comme aide aux exploitations agricole et une nouvelle politique de soutiens au financement tel qu'une généralisation des assurances dans le domaine agricole et aquaculture et des mécanismes et d'infrastructures pour la régulation et la conservation de cette production. Pour l'élevage, c'est essentiellement le développement de l'aliment du bétail, lequel est importé, pour faire face aux manque liée spécialement aux conditions climatiques qui est indisponible au développement de la filière ;

- La pêche et l'aquaculture : développement une aquaculture durable et développement de l'aquaculture marine et d'eau douce en préservant la faune marine surtout contre la pollution ;
- Les forêts et les bassins versants : c'est dans le cadre de la préservation des ressources naturelles par un renforcement et réaménagement des forêts, par des programmes de reboisement, et '*un traitement des bassins versants*' pour lutter contre l'érosion hydrique et dans le cadre de la protection des espaces steppiques et sahariens un renforcement des moyens mis œuvre en concertation avec les populations des régions rurales dans un contexte de développement durable).

Concrètement pour la structure agraire, c'est en 2010, en guise de réforme agraire, que la loi 10-03, dernière pour cette décennie, relative à la fixation des modalités de l'exploitation des terres agricoles vient transformer les droits de jouissances de terres privés du domaine de l'État, qui était perpétuel, de 99 ans, par un droit de concession de 40 ans renouvelable. Cette transformation peut être considéré paralysante pour l'agriculteur, puisqu'il lui réduit le temps qu'il lui a été accordé et que doit être renouvelé après chaque 40 an et peut faire naître en lui, une crainte de l'instabilité à laquelle il peut être confronté. Aussi, la bureaucratie dans les procédures lors de son approvisionnement en engrais ou autre, l'agriculteur doit fournir des pièces justificatives délivrées par un huissier de justice, lui attestant qu'il cultive son champ qui lui appartient effectivement. Cette situation à créer un trafic de papier et des pénuries dont souffrent uniquement l'agriculteur et sa production^[26].

En définitif, le problème agricole algérien est d'origine foncier et qu'il doit être revue par des études concrètes. Car au final, nous sommes en train de travailler notre agriculture après plus 59 ans d'indépendance avec une structure agraire coloniale, ou l'investissement et l'entreprenariat sont découragés par des pratiques non adéquates pour son développement.^[27]

III– Conséquences de la politique agraire en Algérie

La conséquence de la politique agraire menée en Algérie depuis l'indépendance à ce jour, peut être appréhendée à travers l'évolution de son modèle de consommation alimentaire et son effet sur l'état de santé et nutritionnel de sa population. Pour cela, nous allons essayer à travers cette partie, qui est d'ordre préventive, d'apercevoir le changement du MCA et spécialement les constituants de la ration alimentaire via le premier point. Par la suite, à travers le deuxième point, nous allons essayer de suivre l'état de santé de la population et spécialement par le suivi de l'évolution des maladies non transmissible d'origine alimentaire (MNTA). Résultat issus des enquêtes menées en collaboration entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Ministère de la santé, de la population et la réforme hospitalière (MSPRH).

1. Modèle de consommation alimentaire (MCA)

Un MCA est un ensemble de comportement et pratiques alimentaires, d'une société, transmise de génération en génération, représentant ses valeurs. Il désigne lors d'une prise alimentaire d'un repas, les convenances dans lequel il est pris, son contenu, la manière avec laquelle il est préparé et consommé. Aussi, les types, les quantités d'aliment et les heures de leurs prises^[28]. À travers ce point, nous allons essayer de discuter en premier lieu du MCA algérien par la suite, nous allons nous concentrer sur son aspect nutritionnel par l'analyse de la ration calorique.

Premièrement le MCA algérien : Selon la typologie des modèles alimentaire de Malassis et Padilla, fait partie du modèle traditionnel agricole. Où les céréales fournissent plus de 50% de l'apport calorique et de plus de 60% de l'apport protéique de la ration alimentaire. Et cela date depuis l'indépendance et n'a guère changé de nos jours, ce qui le rend déséquilibré, confirmé par Autret et Badillo^[29].

En Algérie, pour observer l'évolution de son modèle de consommation, des enquêtes de consommation se font chaque dix (10) ans, et ce depuis l'indépendance, par des organismes publics de statistiques. Le nombre réalisé jusqu'à présent est de cinq (05), durant les périodes : 1966/1967, 1979/1980, 1988/1989, 2000/2001, et la dernière étant celle de 2011, effectué par l'office national des statistiques (ONS)^[30].

La plus récente, nous informe globalement que la dépense en terme courant est estimée globalement en 2011 à 4.489,5 milliards (mds) de DA (46,137 mds d'€) dont 71% concerne la région urbaine d'un montant de 3.194,1 mds de DA (32, 825 mds d'€). Selon la structure des dépenses, la part du budget consacré à l'alimentation est de 41,80% (contre 44,6% en 2000), qui est très important surtout si elle est additionnée au 20% consacré au logement et charges et 12% du transport, ce qui ne lui donne que 25% de son budget pour subvenir à tous ses besoins, à savoir la santé, l'éducation, etc.^[31]

Et en nous intéressons à sa constitution, nous trouvons que 25% du budget est alloué à la consommation de céréales et du lait et des produits dérivés, aliment subventionné. Cela indique que le consommateur est attiré par les prix, lors de son choix et que son pouvoir d'achat ne peut lui permettre de le diversifier et que l'offre alimentaire est insuffisante, et dans ce cas son MCA demeure traditionnel^[32].

En ce qui concerne, le changement dans les habitudes alimentaires, l'enquête de Chikhi, Padilla (2014)^[33], nous apprennent que le consommateur algérien est influencé aussi, de nos jours, par l'urbanisation, le changement des heures de travail, le célibat. Ce qui a engendré une alimentation d'ordre traditionnelle, avec une touche de modernité. C'est-à-dire, le changement d'un met traditionnel par un autre industriel. À titre d'exemple, la galette par le pain du boulanger, etc. En ce qui concerne son choix de consommation, il est toujours influencé par les prix des aliments, surtout pour les légumes et fruits frais. Tandis que pour le temps accordé à un repas, il est de 1h23/j et d'uniquement 1h56 pour sa préparation^[34]. Et selon le sexe, il est traditionnel pour les hommes, avec une touche de modernité pour les boissons. Cependant pour les femmes surtout jeunes, qui cuisine traditionnel à la maison, mais qui consomme hors foyer et achète des aliments préparé, qui est inquiétant puisque l'éducation des enfants est de leurs ressorts.^[35]

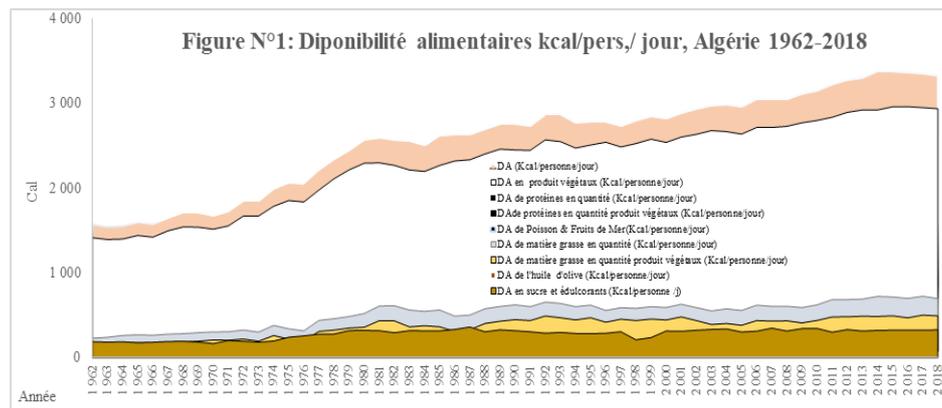
Ce régime alimentaire en plus qu'il soit déséquilibré, il contraint le pays a importé des quantités colossale de céréales et dérivé, qui a atteint selon un taux de 36,09% en 2018 de l'ensemble des importations alimentaires et être classé parmi les pays, les plus grands pays consommateur de blé, qui subit imprévisibilité de ses prix sur les marchés internationaux^[36].

Deuxièmement la ration calorique : La consommation alimentaire apporte aux individus, à travers les trois éléments nutritifs essentiels à savoir, les protéines, les glucides et les lipides, ainsi qu'en micronutriments. L'apport calorique indispensable pour couvrir ses besoins nutritionnels. L'équilibre réalisé entre ses éléments nutritifs décide de l'état de santé d'un individu. À titre d'exemple, un régime alimentaire contenant un apport alimentaire riche en lipides et pauvre en glucide peut entraîner l'obésité et devient un facteur de risque de la contraction des maladies non transmissibles (MNT) telles que l'hypertension artérielle (HTA), les maladies cardiovasculaires (MCV), le diabète, etc. Pour cette raison qu'un régime alimentaire équilibré doit respecter des proportions en nutriments essentiels. Ainsi qu'en micronutriments, telles que les vitamines et les minéraux, dont les besoins sont très minimes, pourtant indispensable au bon déroulement des fonctions vitales du corps humain. Dans ce contexte des normes nutritionnelles ont été établies par les organismes internationaux, avec des limites hautes et basses, pour pouvoir garantir un bon état de santé des individus.^[37]

En comparaison avec l'apport calorique de la population algérienne, que nous pouvons suivre à partir de la figure N°1. Nous remarquons que la disponibilité alimentaire par jour et par habitant est passée de 1.569 Cal en 1962 à 2.500 Cal., qui est considérée comme un apport supérieur aux normes nutritionnelles de Harris et Benedict

et spécialement à partir de 1978 (2.344 Cal) ou l'évolution commence à se sentir. Par contre pour le sexe masculin, l'apport était insuffisant, sauf pour la tranche d'âge de 50 et plus, et ce, à partir de 1979 (2.445 cal).

Par la suite une amélioration de la ration a continué sa progression en passant des 2.613 Cal en 1985 pour atteindre les 2.760 Cal en 1989. Seulement cette évolution était toujours insuffisante selon les normes affichées par Anses en 2016 de Schofield et al., pour les hommes (sauf de 50 ans et plus à partir de 1988). Par contre pour les femmes, il semblerait que cet apport est au-delà de leurs besoins caloriques. Et C'est à partir de 2004 d'après les normes nutritionnelles de Müller et al., et Henry, que l'apport calorique de la population algérienne devient au-delà des normes nutritionnelles. Et par conséquent ce qui peut causer des problèmes de surpoids et d'obésité dans le futur, surtout que l'apport calorique a atteint les 3.322 Cal en 2018. Toutefois cet apport est d'origine végétale à plus de 88%^[38].



En ce qui concerne les éléments nutritifs, et s'agissant des lipides, il se trouve que le taux de la disponibilité alimentaire en matière grasse en Cal n'a jamais atteint les recommandations des instances internationales. En effet depuis l'indépendance, la proportion est passée de 14,46% en 1962 à 23,74% en 1982 à 18,75% en 2005, pour atteindre les 20,94% en 2018. Tandis que pour les protéines, la proportion est passée qui semble plus au moins dans les normes qui est passé de de 11,10% en 1962 à 10,21% en 1982, à 11,37% 2005, pour atteindre les 11,6% en 2018. Cependant le déséquilibre se trouve dans la nature des protéines, qui sont d'ordre végétale atteignant une proportion entre 70 à 80% de la ration protéinique. Pour les glucides la ration est au-delà des 60%, laquelle est passée durant la même période d'un taux de 74,44% à 66,05%, à 67,58% pour atteindre les 68,01% en 2018. Cette situation peut s'expliquer par la nature du modèle alimentaire auquel appartient la population. Mais aussi des politiques agricoles et alimentaires suivies durant ces étapes (subvention de la farine, le pain, le lait..., et la politique des prix fixés par l'État), ont contribué à l'augmentation de la consommation des aliments riches en glucides. Et c'est après l'application du programme de l'ajustement structurel (PAS), que la disponibilité des produits riches lipides et protéines d'origine animale ont connu une baisse, pour laisser place aux glucides (blé). Une reprise a été signalée durant les années 2000, après la fin du PAS et l'application d'un nouveau PDAR, lequel ambitionnait de promouvoir la sécurité alimentaire. Toutefois ne dura que jusqu'en 2014, où l'État décide de baisser les subventions à cause de la chute des prix du baril de pétrole. C'est pour cette raison qu'une reprise des disponibilités en glucides et une baisse de celle des lipides et une augmentation des protéines végétales ont été signalée en 2018.

2. Impact sur la santé

La population algérienne est estimée à 43 millions en 2019, selon l'ONS, laquelle est de prédominance masculine (50,66%) et d'une espérance de vie globale en 2018 de 77,7^[39]. À travers ce point, nous allons essayer de discuter de l'évolution des MNT d'origine alimentaire (MNTA) résultantes des régimes suivies.

La transition épidémiologique de la population algérienne peut être reliée au changement survenue sur son marché local, par l'introduction des aliments modernes tel que les boissons sucrés, les huiles raffinés, etc. Joint par une politique industrielle, non alliée aux normes nutritionnelles, en même temps, qu'une augmentation des prix des produits alimentaires frais. Cela a engendrée une montée des MNT, additionné aux maladies de carences existantes déjà existantes dont les femmes sont les plus touchés, avec un taux de décès en 2016 de 57,4% contre 53% pour les hommes^[40].

L'enquête STEPwise Algérie, publiée en 2018, nous a révélé, l'état de santé actuel de la population algérienne, concernant les MNT et confirme des études plus anciennes comme celle de Tahina en 2005 et des résultats récents publiés par l'institut national de santé publique en 2016. Où l'HTA demeure la maladie la plus dominante en Algérie, avec un taux de 23,6% de l'ensemble des MNT spécialement chez les femmes (24,1% contre 23,1%). Ensuite, elle est suivie du diabète avec 9% où les femmes sont plus touchées (9,6% contre 8,4%).^[40]

Toutes ses informations indiquent, que les MNT gagnent beaucoup de terrain en Algérie et risque d'augmentés la morbidité et la mortalité à moyen et long terme, surtout que les effets à risque, ne sont pas pris en considération, comme l'obésité, la cholestérolémie, etc., combiné à une faible consommation de légumes et fruits, une utilisation accrue de l'huile végétale lors de la préparation des repas à 93,2% et manque d'activité physique^[41].

IV- Conclusion:

La mise en œuvre d'une réforme économique pour un pays n'est pas chose facile, mais demande l'adhésion de tous les secteurs pour y parvenir .

Il nous semble que la dépendance alimentaire dont souffre le pays n'est que le résultat de la politique agraire héritée du colonialisme, bouleversée par l'industrialisation, poussée par la transition démographique qui manque de visions globale et de perspectives future et ne suit pas un enchainement logique et cohérent . Le MCA auquel on est lié et ne reflète en réalité, que cette incapacité de fournir une offre alimentaire satisfaisante, qui est sujette aux fluctuations des marchés extérieurs. Pourtant une politique agraire, si elle est bien définie, peut jouer un rôle prépondérant à travers l'agriculture, par une augmentation de l'offre alimentaire suffisant d'orienter le modèle alimentaire auquel on appartient et qui peut le corriger et peut le rendre équilibré recommandé tel que le méditerranéen. Un tel régime alimentaire, peut en effet, réduire notre consommation de bien alimentaire qui nuisent à notre santé, peut baisser l'incidence des MNTA et retarder leurs apparitions et leur effet négatif sur le budget de l'État.

Pour cela des recommandations sont ainsi formulé^[42] :

- ✓ Revoir la structure agraire existante et la stratégie basée sur une économie coloniale, en la révisant et indiquant les priorités de la politique émise tout en analysant la situation réelle, via un recensement général de toute la structure agraire, des moyens humain et technique agricole utilisés, de la production végétale et animale disponible localement et établir une nouvelle stratégie, selon le potentiel existant, la conjoncture socio-économique du pays et le statut de la paysannerie ;

- ✓ Faire un choix stratégique de la politique agricole, laquelle convient au pays avec des objectifs clairs et précis, qu'elle soit parcellaire ou par de grandes propriétés, l'essentiel est d'intégrer une stratégie de production globale et efficace avec le principe des avantages comparatifs dans le choix des productions agricoles, selon les conditions climatiques, la qualité des sols et le respect des normes environnementales, en dépassant des choix de culture coloniales ;
- ✓ Établir des plans de gestion, à moyen et long terme, pour l'utilisation des ressources hydriques, par une distribution rationnelle de l'eau, puisque le secteur subit de grande perte atteignant les 30%, et que le pays est en train de supporter les conséquences du changement climatique spécialement, la sécheresse ;
- ✓ Renforcer des capacités des agriculteurs par des formations qualitatives, en même temps qu'un suivi rigoureux et une implication des agronomes dans le fonctionnement des exploitations agricoles ;
- ✓ Répertoire et analyser la situation des accords de libres échanges et d'entrepreneuriat entre l'Algérie et d'autres pays, et revoir la structure du marché monétaire, pour gérer au mieux les alliances stratégiques pour le pays ;
- ✓ Établir une politique préventive, en se basant sur la restauration collective (scolaire) en les reliant aux marchés de proximités, en privilégiant les produits de terroirs ;
- ✓ Orientation du modèle de consommation alimentaire vers celui méditerranéen par une augmentation de l'offre alimentaire et en même temps par la sensibilisation à travers les programmes scolaires (la nutrition et l'activité physique) et les médias, pour promouvoir une alimentation saine ;
- ✓ Revoir la politique des subventions agricoles par une politique de ciblage étudiée selon une stratégie globale efficace. Par exemple, en mettant à la disposition des agriculteurs des moyens de renouvellement de leurs matériels agricoles, susceptibles de baisser les pertes lors des opérations de moissons, et cela dans le cadre d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, et cela dans le cadre d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, estimé à une perte moyenne de 2% à 5% selon le type de moissonneuses batteuses utilisés.

En définitif, nous pensons qu'une offre alimentaire suffisante, ajustée par un pouvoir d'achat adéquat, conjuguée avec une politique préventive, à travers, la restauration collective notamment scolaire, et les programmes éducatifs et les médias, peuvent influencer positivement le choix des consommateurs algériens.

Et de nos jours, peut-on croire que l'émergence des crises financières et sanitaires poussera-elles la politique économique du pays à travers celle agricole à redéfinir ses priorités et ses choix stratégiques ?

Annexes :

Tableau N°1 : Évolution de la structure foncière en Algérie, 1963-1992

Type d'exploitation	loi 1963	loi 1971	Total	Type d'exploitation	1992	
					Nombre d'exploitations	Superficies, ha
Autogestion	2 330 807		2 370 807	EAC	28 707	1910109
Coopérative		964 482	964 482	EAI	17632	222 246
Individuelle		157 278	157 278	Total	46339	2 132 355
Total	2 330 807	1 122 760	3 463 567	Fermes pilotes	176	166 234

Source : D'après les statistiques agricoles du ministère de l'Agriculture. In Ait Amara H. (1992). La terre et ses enjeux en Algérie, revue des mondes musulmans et de la méditerranée, Coll. l'Algérie incertaine, n°65, PP189, et Ait Amara H. (1999). La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », Cahiers Options Méditerranéennes, n°36, Montpellier, Ciheam, P132.

Tableau N°2 : Importations et consommation et de blé en Algérie, en millier de tonne, 2003-2019

		2003/04	2004/05	2005/06	2010/11	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Algérie	M	3.933	5.398	5.469	6.516	7.257	8.153	8.414	8.172	7.000
	C°	6.800	7.300	7.500	8.750	10.050	10.250	10.350	10.450	10.650
Brésil	M	5.559	5.309	6.194	6.742	5.869	5.922	7.788	6.702	7.500
	C°	9.800	10.200	10.800	10.800	10.700	11.100	12.200	12.000	12.100
Égypte	M	7.295	8.150	7.771	10.600	11.300	11.925	11.175	12.407	12.500
	C°	13.300	14.200	14.800	17.700	19.100	19.200	19.400	19.800	20.100
UE-27	M	7.374	7.061	6.758	4.623	5.977	6.928	5.299	5.824	5.800
	C°	115.095	123.220	127.525	122.844	124.677	129.850	128.000	130.400	123.100
Monde Entier	M	103.475	112.660	113.307	134.005	161.959	171.958	182.256	182.977	177.986
	C°	588.373	608.600	624.435	655.663	705.354	716.174	738.992	743.017	737.874

Source : D'après Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche. In ONS (2012, 2016).

Référence :

- [1] : Le tome VI (1756) d'Encyclopédie. In Oncken Auguste (1988), Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay : fondement du système physiocratique, Paris, P238 ; Abdurahmane Hersi (1981), Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962, Alger : OPU, P16 ; Françoise Néron (2014), Petit précis d'agriculture : de la politique à la technique, coll. Univers agricole, Paris : France Agricoles, P3.
- [2] : Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P16 ; Louis Malassis (2006), Ils vous nourriront tous, les paysans du monde, si..., Montpellier : Cirad-Inra, P17.
- [3] : Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P21.
- [4] : Omar Bessaoud (1980), « La révolution agraire en Algérie : continuité et rupture dans le processus de transformations agraires », 83, Revue Tiers Monde, P605 ; Dossier documentaire, 24, P47. In Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, PP86-87.
- [5] : Samir Amine (1966), l'économie du Maghreb : la colonisation et la décolonisation, coll. Grands documents, Paris : De Minuit, P37 ; A.J. Frank (1972), le développement du sous-développement... . In Samir Amine (1976), l'accumulation à l'échelle mondiale, paris : Uge. In Samir Amine (1978), le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphériques paris, Paris : De minuit. In A. Benachenhou

- (1978), la formation du sous-développement en Algérie, Alger : OPU. In Slimane Bedrani(1981), L'agriculture algérienne face au marché mondial, in Slimane Bedrani et al., Les politiques agraires en Algérie, vers l'autonomie ou la dépendance ?, Alger : CREA, P15.
- [6] : Le rapport du député Warnier et le texte de la loi figurent in R. Estoublon et A. Lefébure (1896), Code de l'Algérie annoté I, Alger : Jourdan, PP395-414. In Alain Sainte-Marie (1975), Législation foncière et société rurale. L'application de la loi du 26 juillet 1873 dans les douars de l'Algérois, Études rurales, 57, P63 ; Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, PP27 ; 43.
- [7] : Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P43.
- [8] : Berque, J, Réforme agraire au Maghreb, Séminaire...au Maroc, p 62. In Omar Bessaoud (2016), « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb : un processus inachevé », revue d'histoire moderne et contemporaine, 4 bis(63), P117 ; Claudine Chaulet(1987), La terre, les frères et l'argent, stratégie familiale et production agricole en Algérie depuis 1962, t.1, Alger : OPU, PP27 ; 35 ; 37 ; 43 ; 72.
- [9] : Culture de la tradition... In Samir Amine, *Op.cit.*, P39 ; RGP de Const. 1959-63. In *Ibid.*, PP66 ; 69 ; Hildebert Isnard (1975), La viticulture algérienne, colonisation et décolonisation, méditerranée, 4 (23), PP3, 43 ; 56 ; Charte de la révolution agraire, préambule, M.A.R.A., 1975, P11. In Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P124 ; René Van Malder(1975), La révolution agraire en Algérie : Tournant politique ou infléchissement technique ?, Civilisations, 3/4 (25), P251 ; Publication du Secrétariat Social d'Alger, 1954. In Hamid Ait Amara (1992), « La terre et ses enjeux en Algérie », revue des mondes musulmans et de la méditerranée, Coll. l'Algérie incertaine, 65, P187-188.
- [10] : Gauthier De Villers (1980), L'État et la révolution agraire en Algérie, Revue française de science politique, 1(30), P112 ; Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P93 ; 104 ; 125 ; Philippe Adair (1983), « Rétrospective de la réforme agraire en Algérie (1972-1982) », Revue Tiers Monde, 93, P154.
- [11] : René Van Malder, *Op.cit.*, P269 ; Dossier documentaire, *Op.cit.* In Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, PP88 ; 93 ; 128.
- [12] : Charte et Ordonnance de la Révolution Agraire. Présidence du Conseil Alger (98 p.). In *Ibid.*, PP87 ; 252 ; 256 ; Gauthier De Villers, *Op.cit.*, P116 ; Hamid Ait Amara, « La terre et ses enjeux en Algérie ...*Op.cit.*, P87 ; 189 ; Naceur Bournane, «Les causes structurelles de la crise de l'agriculture algérienne», in Slimane Bedrani et al., Les politiques agraires...*Op.cit.*, PP208-209.
- [13] : La charte de la Révolution agraire, P36. In Omar Bessaoud, *Op.cit.*, PP607 ; 612.
- [14] : Gauthier De Villers, *Op.cit.* ; Art. 24 de l'ordonnance du 8 novembre 1971. In Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, PP126-128.
- [15] : JO, 1 sep., 31 oct., 3-7-14 novembre et 8 décembre 1972. In René Van Malder, *Op.cit.*, PP256-257 ; Hamid Ait Amara, La terre et ses enjeux en Algérie, *Op.cit.* ; Donnée CNRA. In Naceur Bournane, *Op.cit.*, in Slimane Bedrani et al., Les politiques agraires...*Op.cit.*, PP208-209 ; ONS (2012), Rétrospective 1962-2011, Alger : ONS, P2-53 ; Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P136.
- [16] : M. Raffinot et P. Jacquemot (1977), Le capitalisme d'État algérien, Paris, Maspero, PP153-156. In Gauthier De Villers, *Op.cit.*, P126.

- [17] : MADR(2012), Le renouveau agricole et rural en marche : revue et perspectives, Alger : MADR, P1 ; Olivier Marc (1975), La politique agraire en Algérie, évolution et perspectives, thèse, P261 ; Revue terre et progrès du M.A.R.A. (1973-76), 4 (10). In Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, PP108-109 ; 125 ; Omar Bessaoud, *Op.cit.*, P606 ; Plan quadriennal 1970-73, Rousset P. (1975), Émigration, paupérisation et développement du capitalisme d'État en Algérie, Bruxelles : Contradictions, p.112. In Leucate C. (1974), Révolution agraire en Algérie ? in Critiques de l'économie politique, 15. In Viratelle G. (1973), L'Algérie Algérienne, Paris : Ouvrières, p. 347. In René Van Malder, *Op.cit.*, PP127 ; 269 ; Gauthier De Villers, *Op.cit.*, PP126-127.
- [43] : JORA, Loi 90-25 du 18 novembre 1990 et ordonnance n°95-26 du 25 septembre 1990, Alger : imprimerie officielle, P13. In MADR, *Op.cit.*, P2.
- [18] : Hamid Ait Amara, La terre et ses enjeux en Algérie... *Op.cit.*, P186 ; 190-191 ; Cherif Omari et al. (2012), L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, trajectoire historique et perspectives, Revue Tiers Monde, 2(210), Paris : Armand Colin, P131.
- [19] : Survenue après l'effondrement du prix du baril de pétrole et une dévaluation de la monnaie nationale (près de 97%), et un désengagement de l'État qui a changé de rôle, de 'gestionnaire en actionnaire'. In Benachennou Abdellatif (1992), « L'aventure de la désétatisation en Algérie », Revue du monde musulman et de la Méditerranée, 3(65), PP176. In *Op.cit.*
- [20] : MADR, *Op.cit.*, P2 ; Hamid Ait Amara, La terre et ses enjeux en Algérie... *Op.cit.*, PP194-196 ; Aït-Amara H., La transition ... *Op.cit.*, P127 ; Slimane Bedrani, Riad Bensouiah (2001), Les agricultures du Maghreb : contraintes et perspectives, Cahiers du Cread, 3(56), P17 ; Cherif Omari et al., *Op.cit.*
- [21] : MADR, *Op.cit.*, PP4-5 ; Omar Bessaoud (2006), La stratégie de développement rural en Algérie, Options méditerranéennes, Sér. A/nE71, CIHEAM, PP79-89. In Cherif Omari et al., *Op.cit.*, PP132-133.
- [22] : Divéco (2008), Programme d'appui à la diversification économique soutenu par la Commission européenne, Rapport de formulation, draft mars, p. 51. In Cherif Omari et al., *Op.cit.*, PP133-134.
- [23] : *Ibid.*, PP4-5 ; ONS, Rétrospective ..., *Op.cit.*
- [24] : MADERP (2016), Les priorités du secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, Alger : MADERP, P2 ; MADR, *Op.cit.*, PP4 ; 11.
- [25] : *Ibid.*, PP6 ; 10 ; 14 ; Sadoud M. (2016). Place de la viande rouge... algérienne. 16^{ème} Journées des Sciences du Muscle et Technologies des viandes, Paris, France. In Mohamed Sadoud (2017), Analyse des contraintes pesant sur la compétitivité de la filière viande bovine en Algérie », in Viande & produits carnets, Faiblesses exogènes de la compétitivité de la filière viande bovine algérienne, 3-4(33), P3.
- [26] : Loi n° 10-03 du 5 ramadhan 1431 correspondant au 15 aout 2010. In Journal officiel de la république algérienne, n°46, du 8 ramadhan 1431 correspondant au 18 aout 2010. In <https://joradp.dz/HAR:index.htm> ; Charef A. (2012), Maghreb émergent, 20 février, cité par Algeria-Watch. In Cherif Omari et al., *Op.cit.*, PP135-136.
- [27] : Hadibi A., Chekired-Bouras F. Z., Mouhouche B. (2009), Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première

tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, in *Économie d'eau en systèmes irrigués au Maghreb*, Actes du quatrième atelier régional, 26-28 mai 2008, Mostaganem (Algérie) ; Moisseron J.-Y., Clément F. (2007), *Changements visibles ou invisibles : la question de l'émergence de l'économie égyptienne*, *Politique africaine*, 108, PP106-126. In *Ibid.*

- [28] : Lambert J.L. (1987), *L'évolution du modèle de consommation alimentaire en France*, Paris : Tec & Doc Lavoisier ; Poulain (2002), Lambert (1987). In *Credoc* (2011), *Comparaison des modèles alimentaires français et états-unis*, cahiers de recherche, 283, P15.
- [29] : Louis Malassis, Martine Padilla (1982), *Typologie mondiale des modèles agro-nutritionnels*, série études et recherches, n°72, Montpellier : IAM, P58 ; <http://www.fao.org/faostat/fr/#compare>, consulté juin. 2019 ; Marcel Autret, *Rapport sur la situation alimentaire en Algérie* Ministère de l'agriculture, document ronéotypé. In Frahi S., *Op.cit.*, P152.
- [30] : ONS (2014), *Dépenses de consommation des ménages algérien en 2011*, enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Collections statistiques, 183, série S, Alger : ONS, P8.
- [31] : Les échantillons se basent sur le recensement de 2008, effectué par l'ONS, où la population est stratifiée en groupe de 20%. Où Le 1er quintile désigne la dépense annuelle moyenne de la population la plus faible, tandis que la dernière désigne celle de la plus aisée. In ONS, *Dépenses de ... Op.cit.*, P23.
- [32] : Frahi S., *Op.cit.*
- [33] : L'échantillon englobe un nombre de 454 étudiants et 50 enseignants, tous universitaires, de trois wilayas de l'Ouest Algérien : Ain Témouchent, Tlemcen et Sidi Bel Abbés. Il est à 80% âgée de moins de 25 ans, composé de 59,9% de femmes et 40,1% d'hommes et majoritairement célibataire, avec une diversité géographique. La collecte des données a été effectuée en avril-mai 2012. In Chikhi K., Padilla M., *Op.cit.*, PP52 ; 55.
- [34] : Jomori M. M., Proenca R. P. D., Calvo M. C. M. (2008). *Food choice factors*. *Revista de Nutricao-Brazilian Journal of Nutrition*, 21: P63-73 ; Hoffman A. (2006), *Modernité alimentaire : un voyage sans cartes ?* Cahier : santé conjugée. Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones, 36. In Kamel Chikhi, Martine Padilla, *Op.cit.*; Frahi S., *Op.cit.*, P155 ; Allaya M. et al., *Op.cit.*, P42. In *Ibid.*, P52.
- [35] : L'échantillon est d'un nombre de 454 étudiants et 50 enseignants, tous universitaires, de trois wilayas de l'Ouest Algérien : Ain Témouchent, Tlemcen et Sidi Bel Abbés. Il est à 80% âgée de moins de 25 ans, composé de 59,9% de femmes et 40,1% d'hommes et majoritairement célibataire, avec une diversité géographique. La collecte des données a été effectuée en avril-mai 2012. In Chikhi K., Padilla M., *Op.cit.*, PP52 ; 55.
- [36] : Direction général des douanes, *Op.cit.*, P9 ; FPMA, *suivie et analyse des prix alimentaires*, Rome : FAO, consulté mai 2019. In <http://www.fao.org/giews/food-prices/international-prices/detail/fr/c/1194515/>.
- [73] : Anses (2016), « Équilibre entre les macronutriments - Contribution des macronutriments à l'apport énergétique », rapport d'expertise collective, Paris : Anses, P11.
- [38] : Schofield et al. (1985) ; Mifflin et al. (1990) ; Müller et al. (2004) et Henry (2005). In Anses (2016), *AVIS Anses relatif à l'Actualisation des repères du PNNS : Révision des Références Nutritionnelles en vitamines et minéraux pour la population générale adulte*, in Anses, *Actualisation des repères du PNNS : élaboration des références nutritionnelles*, Avis de l'Anses Rapports

d'expertise collective, Paris : Anses, in Anses, Actualisation des repères du PNNS : élaboration des références nutritionnelles, Avis de l'Anses Rapports d'expertise collective, Anses, Paris, P8.

[39] : ONS (2019), démographie algérienne 2018, 853, Alger : ONS, PP1 ; 3 ; 11.

[40] : ONS (2012), Le premier recensement économique. 2011 - Résultats définitifs de la première phase. Série E, 172, Alger, juillet 2012. In Chikhi K., Padilla M., *Op.cit.*, P50 ; Bernard Maire, Francis Delpuech (2004) , La transition nutritionnelle, l'alimentation et les villes dans les pays en développement. Cahiers agricultures, 13(1): PP23-30. Henrichs H. (2009), La surprenante diversité des aspects du diabète liés au genre, Diabetes voice, PP54: 3. In INSP (2007), Transition épidémiologique et système de santé, projet TAHINA : Enquête nationale santé 2005, Alger : MSPRH, P12 ; INSP (2016), Causes médicales de décès - Algérie (année 2015-2016), Alger : INSP, P11.

[41] : L'échantillon est composé de 7.450 individus âgés entre 18 à 69 ans révolus, tirés au sort, à travers le territoire national, dont 6.989 ont été enquêtés dont 3.082 homme et 3.907 femme. Sachant bien que La prévalence est de 15,57 % en 2005 (19,50% V 11,64%). Aussi selon l'enquête MICS 4 (2015), La prévalence de l'HTA est de 5,6%. In OMS, MSPRH, Enquête nationale sur la mesure du poids des facteurs de risque des Maladies Non Transmissibles selon l'approche STEPwise de l'OMS : Principaux résultats (2016-2017), MSPRH, Alger, 2018, PP4 ; 234 ; INSP, Causes ...*Op.cit.*, PP11 ; 17 ; 24 ; 66-67.

[41] : *Ibid.*

[42] : Abdurahmane Hersi, *Op.cit.*, P143 ; Louis Malassis, *Op.cit.* ; Djebbara M., *Op.cit.* ; Cheriet F, Rastoin J.-L. (2010), « Sécurité alimentaire en Méditerranée », Notes de l'Ipemed, n° 6, janvier, Ipemed. In Cherif Omari et al., *Op.cit.*, PP138-139 ; GIEC (2007). In Verner Dorote, « Introduction », in Verner Dorote et Breisinger Clemens, Economics of Climate Change in the Arab World : Case Studies from the Syrian Arab Republic, Tunisia, and the Republic of Yemen, étude de la Banque mondiale, Washington DC. : Green Presses Initiative, P3 ; Bernard Maire et al. (1995), Le ciblage dans les politiques et programmes nutritionnels, in Padilla M. et al.,(sous la dir. de -), Les politiques alimentaires en Afrique du nord : D'une assistance généralisée aux interventions ciblées, Paris : Karthala, PP36-37 ; Fairbanks G.E. Johnson W.H., Schrok M.D. (1978), Field comparison of rotary and conventional combines in wheat. Revue de transaction of the ASAE, 78, PP15-91. In Ferhat Kaci (2005), Les essais de la moissonneuse batteuse « Axial-Flow 1660 », International Harvester dans les zones sahariennes. Sciences & Technologie C R N°23, P104 ; Ferhat Kaci (2007), Étude des pertes en grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie, thèse de doctorat d'état en sciences agronomiques, Alger : INA, P5.